

Séance du Conseil général du lundi 22 septembre 2025

Réponse à la question écrite n° 70 du groupe UDC

Intitulée : « Journal Haute-Sorne Infos : un vecteur publicitaire gratuit pour un géant de la distribution ? »

En réponse à votre question écrite ci-dessus, le Conseil communal vous donne les explications suivantes :

Non, le journal communal ne constitue en aucun cas un vecteur publicitaire gratuit pour un grand distributeur.

Le Conseil communal demeure fermement attaché à la neutralité de sa communication et à son devoir d'information objective à l'égard des citoyens.

Dans le cadre du projet évoqué, la mention du nom du partenaire privé — en l'occurrence un grand distributeur — répond à une exigence de **transparence et de clarté**. Ce partenaire joue un rôle déterminant dans la concrétisation du projet communal, et son implication dépasse le simple soutien logistique ou financier : **sans lui, le projet n'aurait tout simplement pas pu voir le jour.**

Ne pas mentionner cet acteur central aurait été omettre une information essentielle à la bonne compréhension du projet par la population. Cela aurait pu être perçu comme un manque de clarté, voire comme une forme de dissimulation, ce qui irait à l'encontre des principes de bonne gouvernance.

Il est important de souligner que le Conseil communal soutient ce projet de manière unanime. Au-delà des appartenances politiques, les élus partagent la conviction que cette initiative répond à un besoin réel pour la commune et qu'elle présente un intérêt collectif évident. Ce consensus témoigne de la solidité du projet et de la volonté commune de le mener à bien dans un esprit de responsabilité et d'ouverture.

Cet article au sujet d'un projet incluant un partenaire privé n'empêche en rien l'engagement constant du Conseil communal en faveur du petit commerce local de proximité. De nombreuses actions sont menées pour encourager, valoriser et accompagner les commerçants indépendants qui font vivre nos quartiers et participent à l'attractivité et à la convivialité de notre commune. Le Conseil reste convaincu que la vitalité commerciale repose sur un équilibre entre différentes formes de commerce, et il entend continuer à soutenir activement les acteurs économiques de proximité.

Par ailleurs, il convient de rappeler que **cette mention s'inscrit strictement dans un contexte informatif** : il ne s'agit pas d'un contenu à visée promotionnelle, ni d'une quelconque contrepartie publicitaire. Le journal communal n'est pas un support commercial ; c'est un outil de communication publique dont la vocation est de tenir les citoyens informés des initiatives, projets et partenariats qui engagent la commune.

En résumé, cette référence ponctuelle à un acteur privé n'a d'autre but que de **respecter l'exigence de transparence vis-à-vis des citoyens, tout en rendant compte fidèlement de la réalité du projet.**

Bassecourt, le 22 août 2025

Le Conseil communal